

**REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE**

Du jeudi 21 mai 2026 à 09h00

Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Claire BOURVEN
Maggy CONAN
Michelle CREACH
Marion FLOCH
Amélie JOUIN
Virginie KERBRAT
Jérémy LAVIEC
Stéphanie L'HARIDON
Nolwenn LE ROUX
Appoline YEOMAN
Julien JEGO
David GUEGUEN
Marc MORIN
Sandrine VELLY

Questions CGT

Questions transversales

- 1) Il semblerait que la mutuelle obligatoire soit déductible des impôts (part salariale) si l'employeur ne le fait pas déjà, les salariés de la fondation sont-ils concernés ?**

Réponse Direction :

La part salariale de la mutuelle obligatoire n'est pas incluse dans le net imposable. Ainsi, les salariés de la Fondation n'ont aucune démarche à réaliser lors de leur déclaration d'impôt.

- 2) Nous constatons que suite à la validation des congés payés, l'encadrement leur demande d'effectuer des week-ends supplémentaires et ceci dans plusieurs services de la fondation. Comment expliquez-vous ?**

Réponse Direction :

La réalisation de week-ends non prévus dans le roulement peut être lié au recours à l'auto-remplacement, parfois utilisé dans les services afin de faciliter les départs en congés estivaux dès le samedi, afin de respecter nos accords d'entreprise. Nous restons vigilants à ce que ces modifications se fassent avec l'accord des salariés.

- 3) Pouvez-vous rappeler à l'encadrement que la demande de temps choisi est à envoyer aux ressources humaines. Plusieurs salariés nous informent que leur cadre veut avoir la demande avant les ressources humaines.**

Réponse Direction :

Les cadres sont informés, nous communiquerons de nouveau.

- 4) Sur chaque site, est-il possible d'avoir les coordonnées des référents de ressources humaines selon la demande (paie, gestion des temps, service médical, contrat).**

Réponse Direction :

Le service des Ressources Humaines fonctionne par département RH et il n'y a pas de référent nommé pour chaque domaine. Cependant, nous allons prochainement diffuser un organigramme actualisé du service.

- 5) Suite à la question 7 de la commission du 30 avril, vous ne répondez pas précisément à la question. Pouvez-vous y répondre ?**

Réponse Direction :

Les salariés doivent détenir une autorisation spécifique à jour pour effectuer le transport des patients. Tous les salariés concernés ont été contactés par le service RH pour qu'ils réalisent cette visite.

- 6) Comment expliquez-vous que dans certains services, l'encadrement ne répond pas aux interrogations et demandes des salariées envoyées par mail ? (Multiples demandes et questionnement sans réponse).**

Réponse Direction :

L'encadrement fait au mieux pour répondre aux nombreuses sollicitations reçues par messagerie. En l'absence de réponse par mail, le salarié doit privilégier un échange direct avec son cadre.

7) Quand les salariés CDD vont-ils recevoir le courrier d'activation My Primobox pour la dématérialisation des contrats ?

Réponse Direction :

Les nouveaux salariés en CDD reçoivent une notification par mail afin de signer leur premier contrat de travail. Une fois le contrat signé, le document est automatiquement classé dans le coffre-fort. Un lien d'activation est alors envoyé au salarié pour qu'il active son espace personnel et accède à ses documents.

8) Plusieurs salariés ont été mal accueillis à l'entrée du parking du polder par l'agent, celui-ci exige que les salariés aient un macaron en format A5 car ça l'embête de devoir sortir de sa cabine à chaque passage pour vérifier le macaron. Nous vous demandons d'intervenir auprès de lui.

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que les salariés doivent présenter le macaron distribué par l'encadrement à l'agent du Parking du Polder. Nous contacterons Brest Port pour leur rappeler ce qui a été convenu.

Questions Pôle Sanitaire

9) Comment expliquez-vous que les RRS soient positionnés le week-end sur une semaine de temps choisi au lieu de R ? Cela diminue le nombre de RRS qui n'est pas élevé.

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que le temps choisi se pose du lundi au vendredi. Nous invitons les salariés à contacter le service RH si des RRS sont positionnés le weekend suivant une semaine de temps choisi et sur des jours non prévus dans le roulement initial, afin de résoudre cette anomalie.

10) Suite à la question 9 de la commission du 30 avril, pouvez-vous nous préciser le professionnel de quel service sera mobilisé ?

Réponse Direction :

La restauration du site de Saint Luc se fera via des commandes de plateaux comme cela est effectué les weekends. L'organisation est encore à finaliser et les équipes seront consultées à ce sujet.

11) Les salariés « Hublo » n'ont pas de code sillage et utilisent celui des salariés en poste. Nous demandons qu'ils aient un code individuel ou commun afin qu'ils puissent faire les transmissions sans utiliser les codes des autres soignants ?

Réponse Direction :

L'objectif est que tous les salariés aient leurs codes Sillage personnels. Cependant, les salariés recrutés par l'intermédiaire de l'application Hublo ne peuvent pas toujours être anticipés et donc identifiés par le service informatique en amont de leur arrivée, notamment les weekends. L'objectif à terme est de permettre à l'encadrement de créer directement des codes en cas d'urgence.

12) Comptez-vous renforcer l'équipe d'agents du polyvalent de Ty Yann qui se retrouve en difficulté depuis qu'il n'y a plus les contrats aidés ?

Réponse Direction :

Une réorganisation pérenne est en cours d'étude par l'encadrement.

Questions Pôle Médico-Social

13) Pouvez-vous mettre un film sur les fenêtres du vestiaire remplaçant sur le site de Saint-Vincent-Lannouchen ?

Réponse Direction :

Le service technique posera un film sur les fenêtres du vestiaire des remplaçants fin juin.

14) Pouvez-vous mettre à l'affichage dans les services le planning du pool de Saint Vincent Lannouchen ?

Réponse Direction :

Il est déjà prévu que le planning du Pool de remplacement du mois en cours soit affiché au sein de l'unité d'affectation.

15) Depuis mai 2025 plusieurs FSEI ont été faites suite au manque de ceinture de sécurité dans le fourgon de la Source. Nous vous demandons de régulariser la situation afin d'éviter aux salariés d'être en difficulté pour accompagner les résidents.

Réponse Direction :

Un rendez-vous est planifié le 30 juin auprès d'un prestataire spécialisé dans l'aménagement de véhicule PMR. Il s'agira d'une immobilisation longue qui permettra de faire également d'autres améliorations et notamment l'installation d'un treuil, et d'une barre.

16) Comment expliquez-vous que les salariés de Saint Vincent Lannouchen ont des RRS posés sur leur Equitime alors qu'ils n'ont pas fait de demande ?

Réponse Direction :

Les RRS correspondent aux RR réalisés par les salariés. Les salariés qui identifient une anomalie sont invités à se rapprocher de leur cadre de service.

17) Quand sera refaite la grille du service de Glénan de SVL qui est sur un roulement de 8 semaines au lieu de 10 semaines comme le prévoit l'accord d'entreprise ?

Réponse Direction :

Nous rappelons que l'accord d'entreprise prévoit un roulement de 10 semaines au maximum. Un roulement de 8 semaines respecte donc l'accord d'entreprise. Il n'y a pas eu, à notre connaissance, de demande de révision de la grille.

18) Pourquoi les D sont imposés pour les salariés de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Si un professionnel n'a pas un solde de congés payés suffisant, les D peuvent être posés pour permettre de couvrir une semaine complète d'absence. Des salariés qui constateraient une anomalie sur la pose des congés sont invités à se rapprocher de l'encadrement. Les salariés qui identifient une anomalie sont invités à se rapprocher de l'encadrement.

Questions Pôle Ressources

19) Comment va être organisée la restauration du personnel (gériatrie, centre de santé, cabinet dentaire et stagiaires) de Saint-Luc après le déménagement de la

cardiologie ?

Réponse Direction :

Les salariés devront commander des plateaux comme cela est effectué les week-ends.

20) Suite à la question 27 de la commission du 30 avril, pouvez-vous nous donner une date de livraison ?

Réponse Direction :

Le chariot doit être livré courant du mois de juin.

21) Suite à la question 28 de la commission du 30 avril, quelle est l'organisation prévue ?

Réponse Direction :

La livraison du Centre de Santé de Morlaix est prévue un dimanche par mois. Nous allons engager une réflexion pour mettre en place un roulement fixe.

22) Un poste de secrétaire administrative est vacant à l'accueil de Ty Yann depuis le 1^{er} avril, quand comptez-vous le mettre à l'affichage ?

Réponse Direction :

Nous avons mis en place une organisation provisoire en interne. Une réflexion est engagée en lien avec le pôle Enfance Famille, c'est pourquoi l'affichage du poste est envisagé en septembre ou octobre prochain.

Suite à la question 26 de la commission des réclamations du 30 avril 2026, nous vous précisons que le poste de l'accueil de Perharidy sera mis à l'affichage dès lors que le déménagement du SMR Cardiologie sera effectif et que le SMR Neurologie/Locomoteur sera en activité.

Questions SUD

Questions transversales

23) A quel moment toutes les chambres des stagiaires vont être ouvertes sur le site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Il est prévu que les chambres soient préalablement remises en état au cours du mois de

juin.

24) Pourriez-vous mettre un fléchage plus lisible pour l'accès au self, pour les salariés pour les patients ?

Réponse Direction :

Un fléchage est en place, mais nous allons le réétudier pour qu'il soit plus lisible.

25) Suite à notre question du mois de mars concernant la fréquentation du self avec l'arrivée de la cardiologie, vous nous avez répondu que vous alliez revoir les créneaux de passage pour améliorer la fluidité du service. Pouvez-vous nous dire ce qui a été acté ? Cela concerne les patients ? Les salariés ?

Réponse Direction :

Le nouveau créneau ne concernera que les patients du SMR Cardiologie. L'organisation finale n'a pas encore été actée et fera l'objet d'échanges et de validation par l'équipe soignante.

26) Où en sont les travaux des locaux syndicats ?

Réponse Direction :

Différents travaux ont été réalisés et notamment : la résolution des problèmes identifiés sur les baies vitrées, le premier bureau à l'étage (en cours de finition) et un second bureau sera traité prioritairement.

27) Lors du dernier accord QVCT, il est indiqué qu'un référent handicap devait prendre contact avec les salariés qui ont une reconnaissance de travailleur handicap afin de faire le point avec eux. Où en êtes-vous de ces démarches ?

Réponse Direction :

L'accord QVCT prévoit que « *Un courrier sera transmis annuellement par le service des ressources humaines à ces salariés leur proposant, s'ils le souhaitent, un rendez-vous avec l'un des quatre référents handicap.* »

A noter que deux nouveaux référents handicaps viennent d'être désignés, une communication sera donc réalisée prochainement, ainsi qu'un courrier à destination des salariés disposant d'une RQTH.

28) Qui participe à la commission des dons ? quelle est la ou les différences entre un projet financé par les dons et un projet financé par le budget ou l'enveloppement de fonctionnement d'un service ? Sont-ils cumulables ? Comment sont répartis

les dons fléchés ? Quels sont les critères pour les utiliser ? Quelle est la démarche à suivre ? Est-ce qu'un don fléché pour tel service peut être débloquent ou attribué à l'avance pour que celui-ci sache quel moment il a pour mettre en place des projets en conséquence ?

Réponse Direction :

La commission des dons rassemble les responsables de site et d'activité de l'ensemble des 4 pôles ainsi que des administrateurs.

Un projet financé par les dons est complémentaire des activités financées par les dotations. Il ne remplace pas les budgets de fonctionnement, d'investissement ou de formation d'un service.

Les budgets peuvent être cumulés lorsqu'un projet comporte plusieurs dimensions.

Par exemple, un même projet peut associer un financement par dons, de la formation et des moyens de fonctionnement, comme dans l'exemple du financement pour le projet chien d'assistance au SMR Neurologie à Perharidy.

Les dons fléchés sont répartis par service et/ou par projet, dans le respect strict du fléchage initial.

La traçabilité des dépenses est assurée par le service comptabilité avec l'appui des services économiques qui veillent à ce que l'orientation vers les dons soit respectée dès la signature du devis.

Les dons peuvent être utilisés si les conditions suivantes sont réunies :

- Le projet est validé par l'encadrement.
- Le projet ne relève pas des budgets d'investissement, de fonctionnement ou de formation.
- Le projet fait l'objet d'un chiffrage budgétaire fondé sur des devis.
- Un service peut déposer jusqu'à 5 projets. Dans ce cas, le responsable de service transmet une proposition de priorisation à la commission des dons, qui conserve son indépendance en cas d'arbitrage.
- En dehors des dons disponibles pour un service ou un site donné, la commission soutient les projets dans la limite de 5 000 € maximum.
- Le service a déjà engagé ou réalisé les projets validés par les commissions des dons précédentes.

La démarche est la suivante :

- Dépôt d'un projet dans le cadre des appels à projets internes.
- Validation par le N+1.
- Étude du projet en commission des dons.

il existe une possibilité de déposer un projet entre deux commissions en cas d'échéance particulière. Les membres de la commission des dons sont alors sollicités par mail pour rendre leur avis.

Jusqu'à présent, la campagne se déroulait de janvier à mars, avec une commission des dons en avril. La perspective est désormais de tenir deux commissions par an, en novembre et en avril. La prochaine campagne d'appels à projets internes est ainsi prévue de septembre à octobre.

Questions Pôle Sanitaire

29) Aucune confidentialité n'est possible lors des rendez-vous des diététiciennes sur le site de Roscoff, les trois bureaux ne sont pas insonorisés. Pourriez-vous faire le nécessaire ?

Réponse Direction :

Une rencontre va être organisée avec les salariés concernés pour étudier la problématique.

30) Avez-vous prévu des bureaux supplémentaires pour les diététiciennes sur le site de Roscoff en lien avec l'arrivée du service de cardiologie et de la montée en puissance des HJ ?

Réponse Direction :

Des bureaux supplémentaires pour les diététiciennes seront prévus au sein de l'HTP et du SMR Cardiologie.

31) Pouvez-vous nous dire quels sont les binômes cadres existants sur le site de Roscoff depuis les remaniements d'affectations ?

Réponse Direction :

Voici les binômes en place à ce jour :

- SMR Cardio/HJ (Mme LE BIHAN) – SMR Nutritionnel et Respiratoire (Mme MARREC),
- SMR Locomoteur (Mme COTONNEC) – Hôpital de Jour/Plateaux techniques/Diététique (Mme LE BRAS),
- SMR Neurologie (Mme BARON) – IDEC (Mme HERRY),
- SMR Pédiatrie (Mme LAZENNEC) – IDEC (Mme LEON).

32) Où en est l'achat d'un meuble à chaussures pour la balnéo du site de Roscoff ?

Réponse Direction :

La commande a été effectuée auprès du prestataire. Nous n'avons pas de date de livraison connue à ce jour.

33) Après nos nombreuses relances, aucun matériel (raclette silicone, manique pour les plaques chaudes, crémaillère pour boîte bleu, presseur à éponge) n'a été acheté pour le service de physiothérapie suite à l'étude de poste qui a eu lieu il y a maintenant deux ans. Pourriez-vous faire le nécessaire ?

Réponse Direction :

Nous allons traiter cette demande en urgence.

34) Suite aux nombreux arrêts de travail à la pharmacie, quelle est la situation à ce jour ? Quelles sont les précisions pour la période estivale ? Les congés payés ont-ils tous été validés ?

Réponse Direction :

Plusieurs solutions de remplacement sont à l'étude : remplacement d'une préparatrice par une aide-soignante, ou une augmentation du temps de travail de salariés à temps partiel. Des annonces sont également en cours de diffusion. Les congés payés ont tous été validés.

35) L'inscription à l'ordre est obligatoire pour certaines professions paramédicales, envisagez-vous de prendre à votre charge le coût de cette inscription pour les salariés concernés ?

Réponse Direction :

Nous ne prendrons pas en charge les frais d'inscription au conseil de l'ordre.

36) Suite à la commission des réclamations du mois de novembre dernier, vous deviez étudier la mise en place d'une fontaine à eau pour les services comètes/hémodialyse. Où en êtes-vous de cette réflexion ?

Le service technique souhaite obtenir le consensus des équipes de soins pour installer la fontaine à eau à l'emplacement le plus adapté. La fontaine à eau sera rapidement installée.

37) Quand les machines à laver accessibles pour les patients seront-elles remises en

place ?

Réponse Direction :

Pendant la période de travaux les machines à laver ont été installées dans les services et sont donc accessibles.

38) Où en est l'achat d'un bloc porte aimanté pour la salle de soins de neurologie ?

Réponse Direction :

Nous prenons en compte la demande et allons la remonter auprès du service technique.

39) Est-ce que le personnel du pool de Roscoff peut bénéficier de la prime de continuité, au prorata de leur de temps de travail, lorsqu'il travaille sur le service de neurologie ?

Réponse Direction :

Les salariés du pool ne répondent pas aux conditions pour bénéficier de la prime de continuité.

Pôle Ressources

40) Une nouvelle grille devait être présentée aux salariés du service de l'accueil du site de Perharidy ce mois-ci, cela a-t-il été fait ?

Réponse Direction :

La nouvelle grille horaire a été présentée et approuvée par les salariés. Elle sera présentée au CSE de Mai.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 18 juin 2026 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le vendredi 12 juin à 17h00